

La rue, on Partage



<http://toulonvardeplacements-asso.fr/>

Bulletin d'information de l'association

N° 61 Mars – Avril - Mai

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

EDITO



Avis de l'état: Tramway, le bon choix pour Toulon

Un avis technique sur **le choix d'un TCSP* dans l'agglomération toulonnaise**, a été réalisé à la demande de l'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée en 2009 par le CERTU (Centre d'étude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) et le CETE Méditerranée (Centre d'étude technique de l'équipement). Ces deux organismes dépendent du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Ceci confère à cette étude une très haute qualité et une garantie d'indépendance dans l'analyse et les conclusions. Ensemble de l'étude sur http://www.tramwaytoulon.com/2009-08_Etude_CETE_Aix.pdf

Cette étude est restée confidentielle et ignorée de la plus grande partie des élus de TPM et de l'ensemble de la population jusqu'en février 2013. Notre association a pu se la procurer après une enquête minutieuse et le recours à la commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Elle démontre que le Bus HNS n'est pas la bonne solution sur l'axe de transport en commun La Seyne-La Garde.

Les objectifs de l'étude sont clairement énoncés : « éclairer les techniciens et décideurs sur les différents TCSP de surface au regard des enjeux et du contexte toulonnais »

La question principale posée par TPM au CERTU-CETE était :

« Quel est le système TCSP le plus pertinent pour l'agglomération toulonnaise ? ».

L'avis est donné suivant les 3 critères principaux suivants : **Capacité, Coûts globaux, insertion urbaine.**

La conclusion du CERTU-CETE est sans appel à la page 31, je cite : **« l'expertise confirme la pertinence du choix initial du tramway... avec une mise en service la plus rapide possible. Cette conclusion se base sur le besoin d'un système capacitif pour répondre à la demande estimée sur la 1^{ère} ligne de TCSP et sur l'analyse économique sur 30 ans. La mise en place d'un BHNS, en lieu et place d'un tramway, pourrait créer des problèmes d'exploitation qui engendreraient des surcoûts et une insatisfaction des usagers. »**

A la question supplémentaire de TPM pour mettre en place d'abord un BHNS puis de le transformer en une ligne de tramway en 2020, les spécialistes du CERTU répondent : **« Le report de la mise en service du tramway au-delà de 2014 ne semble pas se justifier ».**

On comprend mieux pourquoi TPM n'a pas divulgué cet avis technique qui donne raison en tous points à notre Collectif sur le bon choix du tramway. Nous demandons qu'une réelle information et qu'un vrai débat technique et économique se fassent entre les élus et la population, en particulier avec le Collectif un Tramway pour l'Agglomération Toulonnaise.

Le 3^{ème} volet financier du Grenelle de l'Environnement peut permettre à TPM d'obtenir, en 2013 pour la réalisation d'un tramway, jusqu'à 50 Millions d'euros. La région, le département peuvent donner d'importantes subventions, le « versement transport » des entreprises de l'agglomération est de 49M€ par an. Les habitants de TPM ont besoin et méritent un tramway. Ne perdons pas de temps : dans 2 ans nous pouvons avoir une ligne de tramway dans l'agglomération toulonnaise comme il y en a dans toutes les grandes agglomérations de France (voir <http://www.tramwaytoulon.com/TCSP.html>).

1 - **AG extraordinaire** pour modifier l'article 5 du paragraphe 2 des statuts de l'association. La nouvelle formulation sera : « Pour ester en justice au nom de TVD, le président représente l'association sur mandat du CA à majorité simple ». Il est également rajouté la notion d'un mandataire désigné pour agir à sa place.

➤Le vote est adopté à l'unanimité

2 - **AG ordinaire**

Rapport d'activité et rapport moral

Les projets marquants pour 2013 :

- Continuer les actions pour le tramway
- Suivre les projets TER et Ligne nouvelle
- Communiquer sur la Tarification multimodale, le vélo gratuit, le marquage vélo...
- Communiquer et agir sur les zones 30, 20, le PDU 2015-2020

Remarques et informations venant des adhérents :

- Des actions ciblées sont souhaitées sur les thèmes suivants : Sécurité Piétons et Vélos, pollution automobile (urgence atmosphérique), réseau ferré - rencontre Cousquer avec autres assos...
- Site Web, demandes de commentaires
- Tenir à jour la liste de diffusion pour améliorer notre communication

3- Rapport financier

Compte d'exploitation Arrêté au ...2012	Dépenses 2012	4500 €
	Recettes 2012	2033€
	Reste en caisse	6314 €

On propose de nommer un vérificateur aux comptes pour la prochaine AG. Jeanne Sciarra accepte d'être vérificatrice des comptes.

4 - **Election du CA**

1/3 sortant : Pauline Cooper, Maurice Franceschi, Olivier Griffet, Jean-Jacques Vaury se représentent
Pierre Jouffret, Michel Rebecq, Jean-pierre Malaspina ne se représentent pas.

2 personnes se portent candidates : Dominique Haraux et Vincente Chastel

5 -**Rapport des commissions**

Vélo : Patrice rappelle les participations des cyclistes TVD à de nombreuses manifestations dans l'année, stands tenus au Parking Day, fête du vélo La Seyne, Environnement et Partage et aux masses Critiques régulières à Toulon et La Seyne...

Jean -Jacques expose la situation de La Seyne et les difficultés à traverser les collines malgré un maire pratiquant le vélo électrique.

Gilles expose l'évènement « Croissants et Pignons » réunissant la force de plusieurs associations et la participation de plusieurs villes de TPM. Les boulangeries participantes offriront un croissant en cadeau (KDO) aux acheteurs de pain à bicyclette. Cela se passera du 1 au 7 avril durant la semaine du Développement Durable.

Train : Jean-Pierre résume les projets TER

Modernisation de la voie Toulon - Hyères avec passage de 80 à 100 km/h, et rénovation de la signalisation. Les travaux devraient durer 6 mois à compter du 1^{er} septembre.

Concernant la LGV, le projet sera phasé en 3 étapes selon JY Petit, vice-président au Conseil Régional.

-1^{er} étape entre Le Muy et Nice chiffrée à ~ 7 Mds

-2^{er} étape, gare souterraine à Marseille ~ 3Mds avec 4^{er} voie sur Aubagne

-3^{er} étape, Aubagne -Toulon en 20 mn (chiffre non donné)

Tramway, Maurice expose la situation : 3 recours ont été déposés par le collectif Tramway contre le projet TPM. La décision tombée en novembre 2012, se traduit par une condamnation de TPM qui ne fera pas appel. En conséquence, arrêt des travaux et besoin d'une nouvelle DUP pour reprendre les travaux.

.../... De nouveaux arguments en faveur d'un vrai tramway ont été découverts dans le rapport technique CERTU obtenu par TVD grâce à l'intervention de la CADA. A noter que ce rapport était resté « confidentiel » cad caché à tous, y compris aux partenaires TPM !

Les résultats de l'étude sont déterminants pour dire que le BHNS n'est pas pertinent (cf Page 1)

6 - Le danger d'être piéton

La présentation d'un diaporama par Jean-paul K. montre une aggravation de la mortalité piéton dans le Var alors que cette mortalité baisse nettement chez les automobilistes.

Propositions d'action:

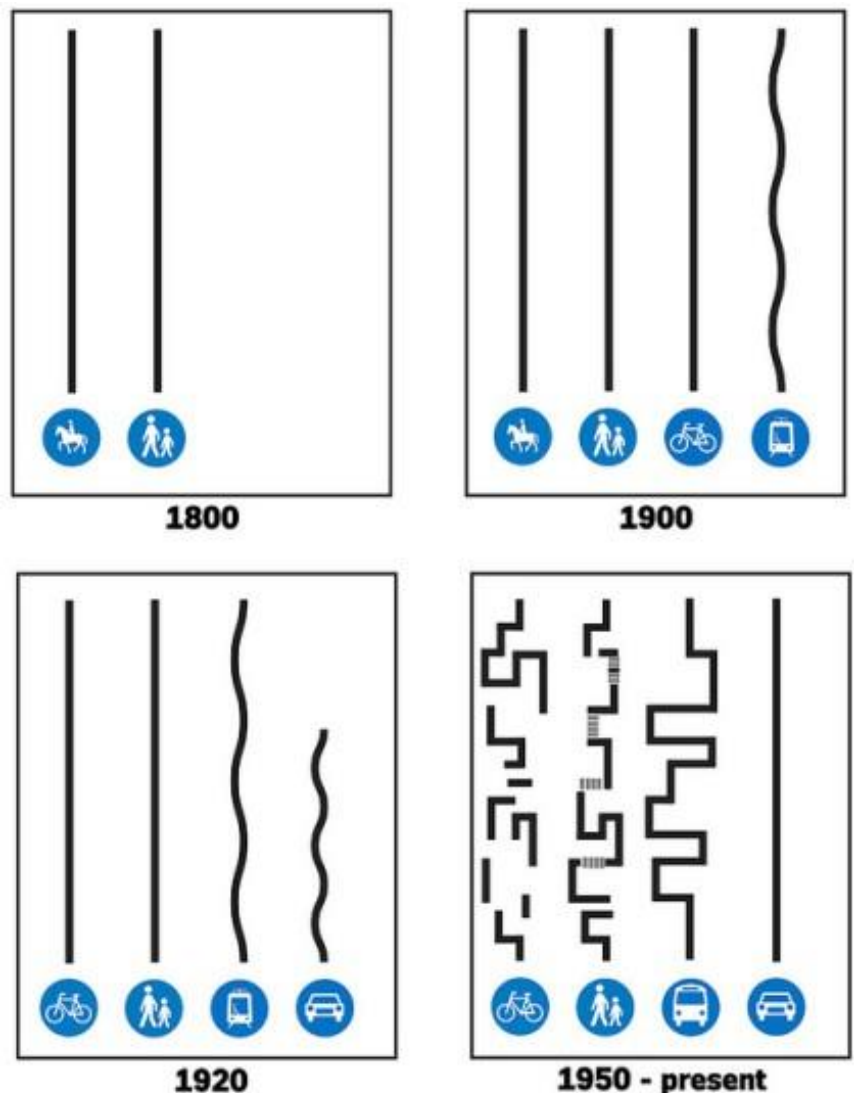
- Lettre ouverte à tous les maires du Var pour la sécurité routière en ville, copies CG et Préfecture + journaux. Le terme de motion est proposé.
- Participer largement à la pétition pour le 30km/h initiée par la FUB et la FNAUT. La signature massive pourrait conduire à déposer une proposition de projet de loi.

Vincente Chastel Secrétaire de séance

Brève histoire du trafic

**Un bon dessin vaut
souvent mieux qu'un
long discours.**

**C'est ce que nous
propose ici le site danois :
Copenhagenize.**



Commission vélo : à La Seyne

1°) La situation :

a) Le cadre topographique très défavorable : une zone Centre-ville /Nord / Nord-Ouest et une zone Sud séparées par une suite de petites collines dont l'altitude varie entre 50 et 85 mètres mais assez abruptes !

La voirie et les dénivelés calqués sur ce relief : plutôt larges et denses et planes dans les 2 zones Nord et Sud ; très pentues, étroites sinueuses dans la zone « collinaire », où les rues sont quasiment toutes d'anciens chemins de campagne !

b) les problèmes qui se posent pour circuler à vélo à La Seyne :

-1) la liaison Nord Sud : un seul axe direct : ave Mistral, Ivaldi, Allende : emprunté par les bus, les voitures, camions, et par endroits très étroit... l'alternative « corniche » plus large représente une **distance triple** !

Pour le reste on retrouve les chemins très pentus et étroits décrits plus haut.

-2) l'entrée Nord de La ville (venant de Toulon) rond-point du 8 mai : carrefour de 18 voies, sans aucun « cheminement cyclable » pour traverser ce « site » !

2°) Parcours cyclables aménagés :

- RD 559 (reliant La Seyne à Six-Fours) : piste/ voie verte en site propre.

- RD 16 (reliant Six-Fours aux Sablettes) : bandes cyclables + ou – bien aménagées et tracées.

- VC 102 et 2012 (Ch. Oïde et Mar Vivo aux 2 Chênes) : bandes cyclables très étroites.

- Une Zone de Rencontre dans le centre ancien (autour du port) et 2 autres assez symboliques à Fabrégas et Saint-Elme.

3°) Actions récentes des collectivités :

- L'aménagement d'un petit KM sur la RD 16 (bandes cyclables très sommaires : pointillés peinture blanche !)

- Bon, reconnaissons que la priorité a été mise sur un certain « apaisement de la circulation motorisée »

(rues mises en sens uniques, balises de rétrécissement) et quelques mesures de protection des piétons qui maintenant peuvent en quelques « chemins » marcher à l'abri de balises !

- **La Zone de Rencontre** est une très bonne chose, mais nous déplorons le manque de signalisation en quantité (rues concernées, entrées et sorties de Zone) et qualité (double sens cyclables autorisés)

NB : La Fête du Vélo se tient depuis 2 ans au parc de la navale et prévue pour une 3^{ème} année.

4°) Notre action : participation aux réunions de quartiers, et réunions spécifiques « voirie » à notre demande :

Félicitations pour les bonnes décisions ; interventions pour faire améliorer le réseau, limitations de vitesse, aménagement de sas, de Tourne A Droite, arceaux de stationnement... Et surtout faire respecter les voies cyclables face au stationnement anarchique !

5°) Nos souhaits : nous avons apprécié une **réelle volonté de concertation**, qui a permis par exemple l'installation d'arceaux vélo dans le centre-ville, mais nous regrettons qu'il ait fallu attendre si longtemps pour voir ce dispositif adopté !

De plus, faute de signalisation, ils sont squattés par les motos et scooters, voire parfois par les forains du marché !

a) faire respecter et améliorer l'existant : à quand le balisage de la piste du Parc de La Navale, ou l'intervention contre le stationnement sur le réseau cyclable ?

b) créer un schéma d'aménagement cyclable, (avec des perspectives, des échéances) ex :

- récupérer la voie ferrée Brégaillon /Gare pour créer une piste / voie verte

- Installer une signalisation préventive interdisant le dépassement des cyclistes quand la largeur des voies ne le permet pas

- développer les aménagements peu coûteux comme les T.A.D. et les « sas vélo »...

Le tout pour promouvoir réellement les déplacements à vélo à La Seyne !

Jean-Jacques HAURE-PLACÉ.

LOTO URBAIN !

A quel équilibre de vie locale correspond la vitesse (moyenne) d'un corbillard ?

Statut de la zone ou de la voie	 Aire piétonne	 Zone de rencontre	 Zone 30	 Agglomération	 Section 70
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h	70 km/h
Équilibre vie locale fonction circulation					
					

RESEAU MISTRAL : BRAVO !

Venant de La Seyne en bateau – c'est rafraichissant – nous avons pris le bus N°5 à Toulon-Liberté jusqu'à l'arrêt Dardennes ; là un minibus nous attendait pour nous conduire au village du Revest... Même scénario au retour : il a suffi d'un coup de fil au Réseau Mistral (0494038702) pour prendre rendez-vous.

Nous avons trouvé ce système très pratique et le personnel aussi bien au téléphone que dans le bus : TRES agréable. Qu'en pensent les Revestois ainsi que les usagers des autres endroits où ce service existe ? Faites le nous savoir !!!

Pauline

Toulon, le 28 février 2013.

COMMUNIQUE DE PRESSE : Pôle d'Echange de la gare de La Seyne-sur-Mer

Nous accueillons positivement la création de ce nouveau pôle d'échange de la gare de La Seyne-sur-Mer qui est un pas vers l'inter modalité.

Cependant nous relevons des lacunes importantes dès sa mise en service :

- **Pas de rampe pour les vélos ou poussettes dans l'escalier pour accéder au quai n° 2 (direction Toulon) qui engendre aussi des difficultés pour les personnes avec des valises à roulettes.**
- **Pas de parking à vélo fermé et surveillé.**
- **La seule ligne de bus, n°82, desservant directement la gare a des problèmes de correspondance avec les horaires des trains à l'arrivée et au départ.**
- **Pas d'abri bus pour cette ligne 82 devant la gare : quand le bâtiment est fermé, il faut attendre le bus dehors, éventuellement sous la pluie.**
- **Les lignes n°8 et n°70-72 desservent la gare de façon peu pratique sur la route départementale où il n'existe qu'un abribus dans le sens gare de La Seyne vers Toulon, sens le moins fréquenté.**
- **Ce pôle d'échange était prévu à l'origine pour réaliser principalement l'inter modalité entre le train et le tramway (Plan de Déplacements Urbain et Déclaration d'Utilité Publique tramway 2005). Nous déplorons que le retard de réalisation du tramway, ne permette pas de réaliser l'enjeu initial des connexions Tramway-TER (PDU page 48)**

Nous souhaiterions que l'abord d'une gare soit considéré comme une « **zone de rencontre** » où se côtoient les voyageurs en transit, les cyclistes et les automobilistes comme autour de gare d'Annecy :

<http://www.agglo-annecy.fr/france/DT1311578491/page/index.html/portail-france>

En matière de pôles d'échange et d'inter modalité dans l'agglomération TPM, nous souhaitons qu'une commission qui regrouperait les usagers des transports, les entreprises et les collectivités concernées soit mise en place au niveau de l'agglomération TPM pour donner son avis sur les aménagements futurs et sur les améliorations à intégrer lors de la conception d'un projet. Nous souhaiterions que l'abord d'une gare soit considéré comme une « **zone de rencontre** » où se côtoient les voyageurs en transit, les cyclistes et les automobilistes comme autour de gare d'Annecy : <http://www.agglo-annecy.fr/france/DT1311578491/page/index.html/portail-france>

En matière de pôles d'échange et d'inter modalité dans l'agglomération TPM, nous souhaitons qu'une commission qui regrouperait les usagers des transports, les entreprises et les collectivités concernées soit mise en place au niveau de l'agglomération TPM pour donner son avis sur les aménagements futurs et sur les améliorations à intégrer lors de la conception d'un projet.

M.Franceschi

Circulation douce dans le Var, vraiment douce ?

Les données publiées par les autorités de l'état montrent une augmentation extrêmement forte du nombre des piétons tués sur les routes du Var. Complètement anormal par rapport aux moyennes nationales. Face à cela les autorités se doivent de réagir par exemple par la généralisation de zones de rencontre en ville ou de plateaux traversants pour les traversées de chaussée. Et surtout elles ne devraient pas oublier de faire respecter les lois protégeant les plus faibles que sont les piétons ou les vélos. Elles en ont les moyens.

Les statistiques éditées par la préfecture du Var font apparaître une augmentation terrible du nombre de morts tués en ville ou sur les routes. Sur les neuf premiers mois de 2013, il y a eu 16 piétons tués. En augmentation de 50 % par rapport à la même période de 2012. Soit 30 % des victimes de la route dans le Var, alors que la moyenne nationale est de 13 %. En parallèle, sur la même période, la mortalité « voiture » baisse de plus de 50 % (tant mieux pour eux) et celle des motos ou des vélos est à peu près stable. Ce sont des radars pour protéger les piétons qu'il faudrait installer désormais !

Les autorités sont fières d'annoncer la baisse générale de 5 % des tués en oubliant de rappeler l'hécatombe côté piéton. Ou pire quand elles le rappellent c'est pour stigmatiser un soi-disant comportement irresponsable de ces piétons. Références statistiques, site de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr/barometre-d-accidentologie-2012-a1889.html>

5.../...

Mais qu'en est-il ?

.../... Dans ces documents on a aussi la description de tous ces accidents mortels. Il y apparaît que sur ces 16 morts un a été tué sur un trottoir, 11 (ONZE!) ont été tués alors qu'ils traversaient « régulièrement » ou dans des passages protégés. Et la première défense des automobilistes coupables est de dire qu'ils n'avaient pas vu ! Face à cela, les maires et toutes les autorités responsables se doivent de réagir. Ils doivent rappeler que la ville appartient aux citoyens et non pas à leurs voitures. Les nouvelles dispositions du code de la route leur en donnent les moyens.

Voici quatre suggestions qui pourraient améliorer au moins en partie ce triste bilan :

****prendre de l'avance sur la réglementation européenne en généralisant le 30km/h à toutes les villes et agglomérations (pétition pour encourager cette initiative : <http://fr.30kmh.eu/>)**

****généralisation de la mise en place de zones de rencontre. Ces zones de rencontre permettent de bien marquer les espaces. Les usagers motorisés y ont accès mais ne sont pas « chez eux »**

****faire que les passages protégés soient effectivement protégés et surtout bien mis en évidence d'une part par une signalisation très visible (panneaux, limite 30km/h, ralentir, marques au sol) sans oublier de véritables ralentisseurs. Traiter ces passages protégés en « plateaux traversants » serait encore mieux venu (site à visiter: http://www.cotita.fr/IMG/pdf_z30_cete_lyon2_v3.pdf)**

****faire respecter les règlements ou les lois qui protègent piétons et cyclistes comme**

-le devoir de respecter une distance de sécurité quand on croise ou double un cycliste (1m en ville, 1,5m en campagne, art. 414 du code de la route)

-le conducteur doit céder le passage éventuellement en s'arrêtant au piéton s'engageant ou manifestant son intention de le faire (l'article R. 415-11)

En limitant les accès des « motorisés » au cœur des villes et en limitant les vitesses nous aurons des villes plus sûres et plus agréables à vivre. J.P Klein

BESOIN D'UN PETIT MEMENTO ?

Pauline dans sa grande sagesse et Jean-Jacques HP qui gèrent notre carnet d'adresses vous ont concocté un gentil reçu pour votre cotisation... Dans un premier temps, nous l'envoyons aux destinataires version papier du bulletin. Les « emailés » ne seront pas oubliés.

Toulon Var Déplacements - Adhésion 2013

Votre adhésion est très importante pour renforcer l'association. Elle permet d'être plus crédible auprès des pouvoirs publics et des élus ; de plus, si des subventions nous sont accordées, elles seront fonction de la représentativité de l'association.

Merci de renvoyer dès maintenant votre bulletin.

NOM : Prénom :

.Adresse :

.Code Postal : Ville : E-mail :

Souhaitez- vous recevoir le bulletin de TVD « La Rue on partage » par E-mail ? ☐ oui ☐ non

☐ ADHESION 2013 à TOULON-VAR-DEPLACEMENTS : 15 €

L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin de TVD « La rue, on partage » (4 numéros par an)

Tarifs particuliers :

- étudiants, chômeurs, économiquement faibles : 7 €

- associations < 50 membres : 15 € / associations > 50 membres : 30 €

☐ ABONNEMENT SEUL au bulletin de l'association « La rue, on partage », (4 nos par an) : 5 €

Chèques à l'ordre de TVD, à envoyer à la trésorière

Pauline Cooper, Toulon-Var-Déplacements, 22, rue Louis Blanqui 83500 LA SEYNE SUR MER